



calcul de tantiems lors d'achat de combles tres bas

Par **milouenmai2013**, le **19/03/2013** à **22:29**

Bonjour,

Je souhaite faire l'acquisition des combles au dessus de mon appartement parisien. Il y a tres peu de hauteur dans les combles (maximum de 70cm). mais cela permettrait si la structure le permet la creation d'une petite mezzanine pour les enfants et a defaut un espace de rangement consequent. Mon syndic me pretent qu'en cas d'achat le calcul des nouveaux tantiemes se fait sur la surface au sol...et que comme cela couvre tout mon appartement je doublerais les miens et donc mes charges? Ce qui pour des placards me semble un peu excessif?

Qu dis la loi ? comment sont calcule/fixe les tantiemes correspondants a une surface dont la hauteur est si basse ? par ailleurs comment fixer le prix d'un tel lot ?
Merci

Par **HOODIA**, le **20/03/2013** à **08:44**

La question est à voir avec le notaire ,car vous devez passer par ce dernier pour modifier le RC .